

1888, nous avions un crédit de \$8,300 et nous avons dépensé \$8,036, et l'an dernier, nous avions un crédit de \$11,000, et nous avons dépensé \$13,000, chiffre que nous avons complété avec la balance de l'année précédente.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Dois-je comprendre que l'honorable ministre produira le contrat existant entre le gouvernement et la ville, car s'il n'existe pas d'engagement obligatoire, je demanderai le vote de la chambre sur ce crédit ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Il existe un engagement obligatoire. Je produirai le contrat.

M. BOWELL : Cet arrangement entre la ville d'Ottawa et le gouvernement a déjà été soumis au parlement, et longuement discuté. Le gouvernement a consenti à prendre le pont Dufferin et certains travaux sur la rue Wellington en face des édifices du parlement, à reconstruire le pont des Chaudières et à accorder de l'aide pour la construction du pont sur le Rideau, sur le chemin conduisant à Rideau Hall.

M. WATSON : J'aimerais savoir à quel point sont rendus les travaux du pont sur la rivière Bataille, à Bettleford, et quel est le chiffre de la soumission pour l'entreprise.

Sir HECTOR LANGEVIN : Le chiffre du contrat est de \$24,500. Les travaux ne se faisaient pas d'une manière satisfaisante et, il n'y a pas longtemps, j'ai donné des ordres pour que l'affaire fût enlevée aux entrepreneurs.

M. WATSON : Qui sont les entrepreneurs ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Kennedy et Heney. On va, du reste, poursuivre les travaux sans retard et l'ingénieur de mon ministère m'a dit, l'autre jour, qu'il croyait que les travaux seraient complétés dans quatre mois ou environ.

M. WATSON : Quelle a été la somme d'argent dépensée jusqu'à présent ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Près de \$12,000.

M. WATSON : Je vois qu'il y a eu un inspecteur durant deux années près, pour ces travaux.

Sir HECTOR LANGEVIN : L'ouvrage fut commencé il y deux ans, et de temps à autre, comme il arrivait du bois et des matériaux sur le chantier, les services d'un inspecteur étaient nécessaires. Je ne doute pas qu'à certaines époques, il ait eu peu de choses à faire, mais il fallait quelqu'un pour surveiller les travaux. Ces travaux vont maintenant se poursuivre sans interruption jusqu'à ce qu'ils soient complétés.

M. WATSON : Combien de temps faut-il à l'entrepreneur pour finir cette entreprise ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Ces travaux auraient dû être complétés il y a huit ou neuf mois.

M. WATSON : Il me semble que le gouvernement aurait dû résilier le contrat il y a quelque temps.

Sir HECTOR LANGEVIN : Il y a eu des difficultés à propos de cela, à cause de l'emplacement. Les entrepreneurs et le directeur local, je crois, se sont plaints que le lit de la rivière à l'endroit choisi pour le pont était trop mou. Conséquemment, j'ai dû faire faire un examen, et le rapport qui m'a été fait dit que l'emplacement choisi est le meilleur. Bien qu'il y eût de la matière molle, on a constaté que l'on atteignait vite la couche solide et que le pont aurait de bonnes bases. C'est une
Sir HECTOR LANGEVIN.

autre raison pour laquelle le contrat n'a pas été résilié plus tôt.

M. WATSON : Les travaux doivent-ils être complétés aux frais de l'entrepreneur ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Nous comptons sur lui pour la différence du prix, mais en attendant, il faut que les travaux soient complétés.

Pont sur la rivière du Ventre, à Lethbridge, territoires du Nord-Ouest,--achèvement.....\$12,000.

Sir HECTOR LANGEVIN : Nous avons un photographe au service du ministère qui, de temps en temps, photographie les travaux. Cela nous dispense d'envoyer constamment un employé pour examiner et faire rapport.

M. JONES : Il me semble que \$50 pour les photographies de petits travaux de ce genre sont une somme un peu élevée.

Sir HECTOR LANGEVIN : Il est obligé de se déranger et ses frais de voyage sont payés.

M. JONES (Halifax) : Cela doit comprendre les photographies de quelques-uns des partisans de l'honorable ministre.

Sir HECTOR LANGEVIN : Ce serait, sans doute, de bonnes photographies.

Explorations et inspections..... \$15,000

M. WATSON : L'honorable ministre a-t-il l'intention d'affecter une partie de ce crédit une exploration des rapides de la rivière Rouge ?

Sir HECTOR LANGEVIN : S'il y a une exploration à faire à cet endroit, elle devra être faite à même ce crédit.

Le comité rapporte les résolutions.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je propose que la séance soit levée.

Motion adoptée. La séance est levée à 12.50, a.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

LUNDI, 10 mars, 1890.

L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRE.

COMITÉ DES CHEMINS DE FER.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je propose que M. Montague, député du comté de Haldimand, soit nommé membre du comité spécial permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, et aussi du comité des banques et du commerce, en remplacement de son prédécesseur.

Motion adoptée.

COMITÉ DES IMPRESSIONS.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je propose que le nom de M. Chapleau soit substitué à celui de M. Bowell, sur la liste des membres du comité mixte des impressions du parlement.

Motion adoptée.

PREMIÈRE LECTURE.

M. CHOQUETTE : Je présente le bill (n° 115) à l'effet d'amender la section 20 du chapitre 122 des Statuts révisés du Canada, relativement aux caisses d'épargne dans les provinces d'Ontario et de Québec.

Motion adoptée.